

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 10 mars 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 4 mars 2021, s'est réuni à la salle des fêtes – place de l'Église à Magland, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

PRÉSENTS :

RAVAILLER Johann, Maire
VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, BOUVARD Christian, CAUL-FUTY Laurène, KHADRAOUI Kader, Adjointes au Maire
DEPOISIER Sophie, MUGNIER Emmanuel, PELLETIER Jérôme, APPERTET Christophe, FERRAND Stéphanie, BLANC-GONNET Delphine, TOUNA Sabine, GOMES Marie, CROZET Laetitia, MALESIEUX Alexandre, ANTHOINE Mélodie, CROZET Grégory (arrivée à 19H35 – point n° 7), PETIT-JEAN Maurice, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

REPRÉSENTÉ :

THEVENET Thierry (pouvoir à PETIT-JEAN Maurice)

ABSENT :

PADOVESE Damien

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELLETIER

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. A l'annonce du nom de Monsieur Thierry THEVENET, Monsieur le Maire informe que Monsieur Thierry THEVENET a donné pouvoir à Monsieur Maurice PETIT-JEAN et que des remarques ont été faites et adressées en même temps que la transmission du pouvoir. Après l'appel des conseillers, Monsieur le Maire lit donc l'ensemble des remarques de Monsieur Thierry THEVENET et y apporte réponse :

Monsieur Thierry THEVENET :

J'ai été convoqué à une réunion de la commission Finances le 16/12/2020 un document papier m'a été fourni, j'ai reçu le compte-rendu le 05/03/2021.

Monsieur le Maire :

Il s'agit d'une commission municipale Finances spéciale Subventions aux associations + tarif de la salle des fêtes. Le compte-rendu a été envoyé tardivement car il avait été décidé par les élus, lors de la commission :

- de relancer certaines associations locales qui n'avaient pas déposé leur demande,
- de demander au services Finances de rechercher les explications quant à la subvention attribuée, par convention, au Club nautique des scouts de Cluses.

De plus, d'autres demandes sont intervenues après la Commission (établissements scolaires extérieurs, notamment). Donc le compte-rendu a été transmis tardivement, au plus près du vote du budget (5 jours avant) afin de communiquer le dernier tableau listant les subventions envisagées pour le budget. Il y aurait pu avoir un compte-rendu provisoire, et un autre définitif au plus près du vote du budget.

Monsieur Thierry THEVENET :

Lors de la deuxième réunion du 17/02/2021 où j'ai hélas dû m'absenter vers 8 heures 45.

Lors de cette réunion je n'ai pas eu de document papier ce qui m'aurais permis d'en prendre connaissance, ni de compte-rendu ce qui m'aurais permis de pouvoir demander des informations !

Monsieur le Maire :

L'ensemble des élus de la commission Finances, majorité et minorité, ont été invités pour cette commission Finances spéciale Présentation des budgets, où toutes les informations, précisions, observations ont été données et pu être faites. Les éléments du budget ont été diffusés sur écran. Rien n'empêchait un élu de la Commission de demander un exemplaire papier ; mais personne n'en a sollicité.

Monsieur Thierry THEVENET :

Les documents pour les Budgets 2021 nous ont été envoyés seulement il y a 48 heures, ce n'est pas suffisant pour en prendre correctement connaissance et demander des informations !

Monsieur le Maire :

Dans les communes de moins de 3500 habitants, l'ordre du jour suffit avec la convocation. Il n'y a pas d'obligation de note de synthèse. En effet, le législateur n'a imposé aucune règle particulière pour les communes de moins de 3500 habitants. Il en résulte ainsi que le maire de la commune doit assurer la diffusion de l'information auprès des conseillers municipaux par les moyens qu'il juge les plus adéquats.

Cette année :

- il y a eu la commission Finances spéciale Présentation des budgets 3 semaines avant le vote du budget où Thierry THEVENET était présent,
- la communication des documents budgétaires présentés 3 semaines plus tôt, adressés 48h avant ce soir pour le vote du budget
- ces documents sont synthétiques et bien plus lisibles que les maquettes de la nomenclature M14.

Monsieur Thierry THEVENET :

J'en profite pour te faire part d'une demande pour le CCAS : Margaret souhaite faire partie de la commission du CCAS et moi du CA.

Monsieur le Maire :

Pour que Madame Margaret NEPAUL puisse intégrer la commission municipale « Population — CCAS — logement social », il convient de délibérer à nouveau, pour respecter le parallélisme des formes. Cette délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'avril.

Pour que Monsieur Thierry THEVENET puisse intégrer le conseil administration du CCAS, là encore, il convient de délibérer. Cette délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'avril.

Monsieur Thierry THEVENET :

Je souhaiterai aussi comme cela se fait à la 2CCAM que lors de chaque réunion des 12 commissions municipales un compte-rendu dans les 2 à 3 semaines soit envoyé à chaque élu.

Suite à cela, Madame Margaret NEPAUL informe que le conseil d'administration du CCAS est un lieu où chacun peut s'exprimer.

En effet, il y a eu un échange vif entre Madame Margaret NEPAUL et un extra-municipal, lors du conseil d'administration du 8 mars dernier. Madame Margaret NEPAUL et Monsieur le Maire échangent à ce sujet. Monsieur le Maire rappelle que chacun a pu s'exprimer, et que l'échange vif a été mené avec un extra-municipal.

Monsieur le Maire reprend la lecture du mail de Monsieur Thierry THEVENET. Il demande qu'un courrier soit fait par Madame Margaret NEPAUL pour demander le changement de commission afin de pouvoir délibérer au prochain conseil municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire va rappeler aux services de faire tout leur possible pour respecter des délais raisonnables pour la transmission des comptes-rendus des commissions municipales.

Monsieur Thierry THEVENET :

Il est désagréable de devoir aller sur le site Facebook de Monsieur ADAMI pour être au courant de ce qui se passe dans notre chère commune !

"LA COMMUNICATION n'a-t-elle pas été le fer de lance de ta campagne "

Monsieur le Maire :

Il existe d'autres moyens de communication, comme venir en mairie, la porte n'est pas fermée. Monsieur le Maire dit aussi que Monsieur ADAMI récupère les post sur le Facebook de la mairie. C'est Monsieur Thierry THEVENET qui y va. Les pages sont publiées par la mairie et ce sont Mesdames Mélodie ANTHOINE, Alexia MERCHEZ-BASTARD et Stéphanie FERRAND qui s'en occupent.

De plus, Monsieur le Maire constate que le nom de la page Facebook de l'opposition a changé de nom « Magland associatif et commerçant ». Pour Monsieur le Maire, cela trompe les personnes, car elles pensent que c'est la page officielle de la mairie.

Pour les informations, Monsieur le Maire propose de venir les chercher au bon endroit, c'est-à-dire en mairie. Il estime que la mairie communique bien plus qu'avant.

Monsieur le Maire conclut, à la discussion et demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 février 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.

Il passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Monsieur Jérôme PELLETIER.

RAPPORT N° 2

FINANCES Budget COMMUNE – Vote des subventions aux associations – Année 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** les subventions telles que proposées dans le tableau ci-dessous :

PETANQUE MAGLANCHARDE	44 Impasse du Bois Credo – 74300 MAGLAND	2 000.00 €
UNION SPORTIVE MAGLANCHARDE	45, allée des Hérons – 74300 MAGLAND	2 000.00 €
HARMONIE MUNICIPALE	164, rue des Coudrays – 74300 MAGLAND	6 500.00 €
ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - E3M	164, rue des Coudrays – 74300 MAGLAND	5 810.00 €
SKI CLUB MAGLAND	210 avenue du Val d'Arve – 74300 MAGLAND	2 000.00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1335, route de Gravin – 74300 MAGLAND	8 000.00 €
OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION	1021 rue Nationale – 74300 MAGLAND	3 000.00 €
M.J.C. FOYER D'ANIMATION	90 Allée des Hérons – 74300 MAGLAND	700.00 €
JUDO CLUB	245, route Nationale– 74300 MAGLAND	750.00 €
MAGLAND BADMINGTON	44 impasse du bois crédo – 74300 MAGLAND	150.00 €
CLUB « L'AGE HEUREUX »	1364 route de la Moranche – 74300 MAGLAND	300.00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	84 Place de l'Eglise – 74300 MAGLAND	400.00 €

TENNIS CLUB	42, allée des tourterelles – 74300 MAGLAND	750.00 €
COOP. OCCE ECOLE MATERNELLE DU VAL D'ARVE		2 375.00 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE DU CHEF-LIEU - OCCE 74	80, place de l'église – 74300 MAGLAND	2 375.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE GROUPE SCOLAIRE DE GRAVIN	1560, route de Gravin – 74300 MAGLAND	2 375.00 €
COLLEGE GENEVIEVE ANTHONIOZ DE GAULLE	1, avenue Georges Clémenceau - 74300 CLUSES	840.00 €
COLLEGE ST-JOSEPH	BP 119 St Martin sur Arve- 74703 SALLANCHES CEDEX	500.00 €
LYCEE H.B. DE SAUSSURE	125, route du Lycée – 74920 COMBLOUX	40.00 €
COLLEGE ST JEAN BOSCO	Rue Pasteur – 74300 CLUSES	40.00 €
MFR LE BELVEDERE	401 rue de Montagny – 74700 SALLANCHES	32.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	46, impasse du Bois Credo 74300 MAGLAND	1 000.00 €
SOUVENIR Français	rue de Trossigen – 74300 CLUSES	100.00 €
UNC ALPES 74	3 Chemin de la Prairie – 74300 MAGLAND	350.00 €
PLAISIR DE LIRE DU FAUCIGNY	155, impasse du Meunier 74970 MARIGNIER	160.00 €
ECOLE A L'HOPITAL	BP 118 74703 SALLANCHES CEDEX	100.00 €
MUSEE DE L'HORLOGERIE ET DU DECOLLETAGE	Espace CARPANO & PONS 100, place du 11 novembre 74300 CLUSES	200.00 €
MEDAILLES MILITAIRES	route des Follys 74400 MORILLON	50.00 €
LEGION D'HONNEUR	Comité arrondissement de Bonneville	100.00 €
CLUB NAUTIQUE DES SCOUTS DE CLUSES	70 rue de la Prairie 74300 CLUSES	100.00 €
AMICALE DU PERSONNEL	1021 rue Nationale 74300 MAGLAND	1 000.00 €
A.L.B.E.C.	Lachat 74250 VIUZ EN SALLAZ	200.00 €
COMITE FEMININ DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN	12, allée des Hautinières 74940 ANNECY-LE-VIEUX	100.00 €
MFR LE CLOS DES BAZ	240 avenue André Lasquin - 74700 SALLANCHES	16.00 €
MFR CHAMP MOLLAZ	261 route de Lossy - 74380 CRANVES-SALES	8.00 €
ARVE REFUGIES	934 route du Cruet – 74920 COMBLOUX	150.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	115 rue Pierre Rosset – 74460 MARNAZ	150.00 €
INTER-CLUB DU DESERT BLANC	309 route des grottes de Balme – 74300 MAGLAND	300.00 €

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	4 rue de Mussel – 74950 SCIONZIER	500.00 €
MFR DE BONNE	74380 BONNE	8.00 €
MFR LES EBEAUX	74350 CRUSEILLES	8.00 €

- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2021 : Chapitre 65 – article 6574.

RAPPORT N° 3

FINANCES Vote des taux des taxes directes locales (TFB et TFNB) 2021

Madame Margaret NEPAUL demande ce que sont le foncier bâti et le foncier non bâti.

Madame Laurène CAUL-FUTY lui répond que le foncier bâti c'est un terrain avec une construction et le foncier non bâti un terrain nu, dépourvu de construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

	TAUX VOTÉS 2019	TAUX VOTÉS 2020	TAUX VOTÉS 2021
TAXE D'HABITATION	18.77		
FONCIER BATI	10.82	10.82	22.85
FONCIER NON BATI	78.05	78.05	78.05
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	(transférée à la 2CCAM)	(transférée à la 2CCAM)	(transférée à la 2CCAM)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

RAPPORT N° 4

FINANCES Budget COMMUNE – Vote du compte de gestion du Receveur 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2020.

RAPPORT N° 5

FINANCES Budget COMMUNE – Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2020 arrêté comme suit :

	RÉSULTAT CLÔTURE 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020
INVESTISSEMENT	163 475.27	0.00	- 514 549.62	- 351 074.35
FONCTIONNEMENT	1 209 235.83	900 000.00	1 106 975.15	1 416 210.98
TOTAL	1 372 711.10	900 000.00	592 425.53	1 065 136.63

RAPPORT N° 6

FINANCES Budget COMMUNE – Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement soit 1 416 210.98 € de la manière suivante :
- au compte 1068 en réserve à la section d'investissement pour un montant de 900 000 €
 - au compte 002 en excédent reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 516 210.98 €

RAPPORT N° 7

FINANCES Budget COMMUNE – Vote du budget primitif 2021

Durant la présentation du budget, Madame Laurène CAUL-FUTY informe qu'avec la crise sanitaire, les remontées mécaniques sont fermées. Ainsi, pour 2021, il n'y aura pas de recettes perçues de GMDS au titre de l'hiver 2020-2021 non exploité.

La commune d'Arâches-la-Frasse se trouve dans la même situation que Magland. La taxe loi montagne et la redevance de concession seront alors remontées en 2022, en espérant avoir des recettes avec un domaine skiable ouvert lors de la saison hiver 2021-2022.

Arrivée de Monsieur Grégory CROZET à 19h35.

Monsieur Maurice PETIT-JEAN demande quelles études sont prévues en urbanisme ?

Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD répond qu'il est prévu une étude d'impact de la révision du PLU, et quelques points de modification et/ou révision sectorielle du PLU ; voire le PPR aussi.

Madame Laurène CAUL-FUTY donne les montants pour chaque opération citée : 5 400 € la modification, 28 000 € la révision du PLU, 8 000 € l'étude d'incidence générale.

Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD complète en disant que les 41 400 € ne seront pas utilisés dans son ensemble. Une partie sera utilisée pour travailler sur certains secteurs de la commune. Il est aussi prévu une étude pour montrer que, par endroit, les risques ne sont pas aussi importants au PPR comme déjà indiqués.

Puis l'assemblée passe au vote de la délibération.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Thierry THEVENET) :

➤ **ADOpte** le Budget Primitif du budget principal Commune – exercice 2021 arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 859 570.66 €	4 859 570.66 €
FONCTIONNEMENT	5 729 000.00 €	5 729 000.00 €
TOTAL	10 588 570.66 €	10 588 570.66 €

RAPPORT N° 8

FINANCES

Budget EAU – Vote du compte de gestion du Receveur 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 du budget annexe EAU, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2020.

RAPPORT N° 9

FINANCES

Budget EAU – Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget EAU arrêté comme suit :

	RÉSULTAT CLÔTURE 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020
INVESTISSEMENT	131 445.44 €	0.00	191 925.34 €	323 370.78 €
FONCTIONNEMENT	4 321.40 €	0.00	22 155.62 €	26 477.02 €
TOTAL	135 766.84 €	0.00	214 080.96 €	349 847.80 €

RAPPORT N° 10

FINANCES
Budget EAU – Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :
 - Au compte 002 en excédent reporté à la section de fonctionnement : 24 810.35 €
 - Au compte 1064 « réserves réglementées » : 1 666.67 €

RAPPORT N° 11

FINANCES
Budget EAU – Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget Primitif du budget annexe EAU – exercice 2021 arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	962 578.22 €	962 578.22 €
FONCTIONNEMENT	207 988.88 €	207 988.88 €
TOTAL	1 170 567.10 €	1 170 567.10 €

RAPPORT N° 12

FINANCES
Budget BOIS – Compte de Gestion du receveur 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 du budget annexe BOIS, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2020.

RAPPORT N° 13

FINANCES Budget BOIS – Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2020 arrêté comme suit :

	RÉSULTAT CLÔTURE 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020
INVESTISSEMENT	-163 271.05	0.00	173 241.20	9 970.15
FONCTIONNEMENT	109 753.25	109 753.25	405 849.82	405 849.82
TOTAL	- 53 517.80	109 753.25	579 091.02	415 819.97

RAPPORT N° 14

FINANCES Budget BOIS – Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement soit 405 849.82 € de la manière suivante :

- au compte 002 en excédent reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 405 849.82 €

RAPPORT N° 15

FINANCES Budget BOIS – Vote du budget primitif 2021

Pour la section fonctionnement, Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD apporte des précisions concernant la cotisation aux communes forestières de 350 € qui avait été délibérée ; celle de France Bois Forêt de 500 €, qui est une cotisation obligatoire (CVO) suite à la vente de bois en 2019 mais avec un décalage sur l'encaissement et sur la base du montant des ventes.

Madame Sabine CACHAT précise que ce sont des cotisations obligatoires, notées par l'ONF dans les cotisations. Le montant inscrit pour la voirie est pour rénover quelques pistes forestières suite aux passages des grumiers pour le nettoyage de la forêt suite à la tempête. La somme de 200 000 € est destinée pour les enrobés tout confondu dans les différents travaux.

Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD répond que certains habitants de Magland auront ainsi des routes refaites.

Pour la section investissement, Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD demande si la somme inscrite à l'aménagement de terrains est pour le début de la replantation ?

Madame Sabine CACHAT lui répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire dit que la commune recherche des mécènes pour financer la replantation suite à la tempête de 2019.

Madame Laurène CAUL-FUTY informe que, pour l'ONF, le budget à prévoir est de 1,2 millions d'euros.

Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD précise qu'il n'y a pas assez de plants de disponible, la replantation se fera sur au moins 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget Primitif du budget annexe BOIS – exercice 2021 arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	191 768.79 €	191 768.79 €
FONCTIONNEMENT	430 350.00 €	430 350.00 €
TOTAL	622 118.79 €	622 118.79 €

RAPPORT N° 16

PERSONNEL

Conventions de mise à disposition du personnel pour l'année 2021
(aux budgets Eau, Bois, CCAS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la répartition suivante :

	BUDGET EAU	BUDGET CCAS	BUDGET BOIS
DGS	5%	5%	5%
DST	15%		15%
Responsable finances / RH	10%	15%	10%
Responsable administrative CCAS		20%	
Agent technique	5%		Refacturation coût réel 2020 = 7 350 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition correspondantes et à engager les écritures comptables.

RAPPORT N° 17

TRAVAUX

Renouvellement d'une conduite d'eau potable du hameau de Chamonix-Mottet –
Constitution d'un groupement de commande passé entre la 2CCAM (création réseau d'assainissement) et la commune de Magland (renouvellement d'une conduite d'eau potable)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE :**

La constitution d'un groupement de commande composé de la 2CCAM et de la commune de Magland, afin de réaliser les travaux des réseaux assainissement, eau potable et de voirie ;

➤ **APPROUVE :**

Le projet de convention constitutive dudit groupement présenté ;

➤ **AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire remercie le personnel du service comptabilité pour le travail effectué ainsi que Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE, Directeur Général des Services et les services pour la préparation des dossiers.

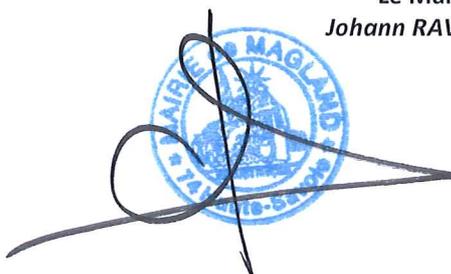
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- **Décision du Maire n° 2021-01** : Suppression de la régie de recettes relative à l'encaissement du livre de Magland, du livre « Patrimoine religieux de Magland », reproduction des dossiers d'urbanisme et de marchés publics, photocopies, vacations funéraires, droits de place, caution de mise à disposition de composteurs individuels.
- **Décision du Maire n° 2021-02** : Création d'une régie de recettes auprès du service « Population » de la mairie pour l'encaissement des produits liés à la vente des livres de Magland et à l'émission des photocopies des services
- **Décision du Maire n° 2021-03** : Création d'une régie « Droits de place »
- **Décision du Maire n° 2021-04** : Avenant n° 2 à l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des diverses locations de la salle des fêtes
- **Décision du Maire n° 2021-05** : Vente du livre « 43 ans de vie publique à Magland ». Le montant est fixé à 25 € TTC.
- **Décision du Maire n° 2021-07** : Avenant n° 1 à la décision n° 2021-02 portant création d'une régie de recettes auprès du service « Population » de la mairie pour l'encaissement des produits liés à la vente des livres de Magland et à l'émission des photocopies des services
- **Décision du Maire n° 2021-08** : Avenant n° 1 à la décision n° 2021-03 portant création d'une régie « Droits de place » auprès de la police municipale de Magland

Monsieur le Maire précise que les décisions n° 2021-07 et n° 2021-08 ont été faites à la demande de la trésorerie. En effet, après avoir donné son avis avant la signature de Monsieur le Maire, une correction a été demandée après réception des décisions signées et visées de la Préfecture.

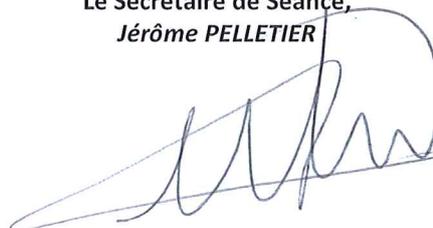
Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,
Johann RAVAILLER



A large, stylized black ink signature of Johann Ravaller is written over a blue circular official stamp of the Municipality of Magland.

Le Secrétaire de Séance,
Jérôme PELLETIER



A black ink signature of Jérôme Pelletier is written in a cursive style.